

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

COMPTE RENDU

Le 5 juillet 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 25 juin 2021.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Caroline BOISSET, Erwann BERNET, Agnès DOLHEM, Philippe HANNOT, Baya MOUNKAR, Abderrahmane ZERROUKY, Ghislaine RIBALTA, Frédéric CARLUER, Lamia MEKKAoui, Patrick MAROLE, Karine BACHELEY, Georges DECORDE-CACO, Jérôme LANGLOIS, Salima REGAIA, Gérard THOUMINE, Sylvie DUMONT-PRIEUX, Tony PLEY, Sylvie MOUTIERS, Sengded CHANTHAPANYA, Sylvain GODIER, Cyrille BONNE, Lou HIVER, Catherine JANICKI, Vincent LOUVET, Hélène FREREUX CHATELIER, Jean-Christophe GAUCHARD, Elise CASSETTO-GADRAT, Smaïl CHADLI, Jean-François ALY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Dada MUSAFIRI à Laurent MATA
Yannick GERNY à Gérard THOUMINE
Najat MASDAN à Rodolphe THOMAS
Sylvie MICHEL-VALETTE à Ghislaine RIBALTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Lou HIVER

En introduction de séance, Monsieur le Maire dresse un bilan du contexte local, et fait un retour sur les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

La parole est ensuite laissée aux élus de l'opposition.

La séance est ouverte à 21h00.

Budget principal – Budget supplémentaire 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le budget supplémentaire 2021 du budget principal.

Budget opérations économiques – Budget supplémentaire 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le budget supplémentaire 2021 du budget opérations économiques.

Budget vente d'énergie – Budget supplémentaire 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le budget supplémentaire 2021 du budget vente d'énergie.

Budget principal – Décision modificative 2021-02

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre.

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 922	- 7 000.0 €
	Chapitre 923	25 000.00 €
	Chapitre 924	- 1 100.00 €
	Chapitre 926	7 000.00 €
	Chapitre 927	- 2 500.00 €
	Chapitre 939	- 20 400.00 €
TOTAL		1 000.00 €

Recettes	Chapitre 927	1 000.00 €
	TOTAL	1 000.00 €

Investissement

Dépenses	Chapitre 903	- 25 000.00 €
	Chapitre 904	1 100.00 €
	Chapitre 907	6 400.00 €
	TOTAL	17 500.00 €

	Chapitre 907	2 900.00 €
Recettes	Chapitre 919	- 20 400.00 €
	TOTAL	17 500.00 €

Budget opérations économiques – Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'admettre en non valeur ces titres après vérification des services municipaux.

Garantie d'emprunt à 25 % de 1 139 000 € à INOLYA pour la réhabilitation de 67 logements situés 1102/1105 et 1106/1108 Grand Parc à Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'accorder son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous :

- Article 1 : Accord du garant

La Ville d'Hérouville Saint-Clair accorde sa garantie à hauteur de 25 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 139 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 120209 constitué de 2 lignes de prêt.

- Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Création d'un poste de chargé d'animation de catégorie B à temps complet du cadre d'emplois des animateurs

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de créer un poste de catégorie B du cadre d'emplois des animateurs pour participer à la coordination de la politique des animations de la ville.

Comité des œuvres sociales du personnel – convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les termes de la convention jointe,
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Système de vidéoprotection – extension

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires, à signer les conventions de partenariat et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Système de vidéoprotection – Convention de partenariat relative à la vidéoprotection entre l'Etat et la Ville d'Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Etat et la Ville d'Hérouville Saint-Clair, fixant les modalités de dépôt des images entre la Ville, le Commissariat de Caen et le Commissariat d'Hérouville Saint-Clair.

Subvention à l'Association LARU

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Mme RIBALTA, Mme MEKKAOUI, M. MAROLE, Mme MOUTIERS et M. GAUCHARD, en tant qu'intéressés à l'affaire, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 17 515 euros à l'association LARU.

Commission municipale Insertion – Emploi – Formation – Développement économique – modification de la composition

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de modifier la composition de la Commission municipale Insertion – Emploi – Formation – Développement économique ainsi qu'il suit :
 - Lamia MEKKAOU
 - Erwann BERNET
 - Frédéric CARLUER
 - Baya MOUNKAR
 - Salima REGAIA
 - Sengded CHANTHAPANYA
 - Sylvie DUMONT-PRIEUX
 - Elise CASSETTO GADRAT
 - Jean-François ALY
- ❑ Les autres dispositions de la délibération n°2020.06.53 du 15 juin 2020 demeurent inchangées et applicables.

Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Club des Marsouins

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNE M. Philippe HANNOT et M. Tony PLEY pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration du Club des Marsouins.

Convention de partenariat institutionnel tripartite : Ville d'Hérouville Saint-Clair / Centre Communal d'Action Sociale et Institut Régional du Travail Social Normandie-Caen

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Bilan du Projet EDucatif Territorial (PEDT) / Plan mercredi 2018 - 2021 et approbation du PEDT / Plan mercredi 2021-2024

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET :

- ❑ PREND ACTE du bilan du Projet EDucatif Territorial / Plan mercredi 2018-2021,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le Projet EDucatif Territorial / Plan mercredi 2021-2024,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention partenariale s'y rapportant.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec Hérouville FUTSAL

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec Hérouville Futsal.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Association Quartiers Jeunes

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, M. BERNET et M. ZERROUKY, en tant qu'intéressés à l'affaire, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Abderrahmane ZERROUKY, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec l'AQJ.

Tarification des activités jeunesse pour l'année scolaire 2021 – 2022

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Abderrahmane ZERROUKY, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la reconduction des tarifs pour les familles pour la saison 2021-2022.

Projet de Tiers-Lieu Social au 804 Le Val

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le projet de création d'une Tiers-Lieu Social,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et à signer les conventions et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet de création d'un Tiers-Lieu Social au Val.

Accompagnement « Coup de Pouce à l'international »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ VALIDE les critères et les conditions exposées ci-dessus, relatifs à l'attribution par la Ville, d'aides financières pour des projets de mobilité de jeunes à l'international,
- ❑ VALIDE le montant annuel de 7000 euros dédié à ce projet et réparti sur les budgets Relations Internationales (2000 euros), Jeunesse (2000 euros), Sport (1000 euros), Education/Cité éducative (1000 euros), Culture (1000 euros),
- ❑ AUTORISE M. le Maire à valider la décision du jury permettant l'exécution de cette délibération.

Subvention pour l'Association Normandie Patrimoines et Numériques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'Association Normandie Patrimoines et Numériques.

Requalification et amélioration thermique du poste de la Police Municipale

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le projet de requalification et d'amélioration thermique du poste de la Police Municipale,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et à signer les conventions et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Blainville-sur-Orne – Rue de la Darse (ZIP Caen-Canal) - Avis du Conseil Municipal sur l'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie concernant la création d'une station de transit de produits minéraux inertes sur le territoire de la Commune de Blainville sur Orne. Le terrain prévu pour ce projet est situé rue de la Darse (ZIP Caen-canal).

Beauregard – Bail emphytéotique de 49 ans avec les associations « Les Vikings, an 911 » et Viking Interprétation Center

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de rapporter la délibération en date du 8 mars 2021,
- ❑ DECIDE de la signature d'un bail emphytéotique au profit des associations « Les Vikings, an 911 » et « Viking Interprétation Center » pour la mise à disposition d'une emprise d'environ 88 990 m² répartie sur la commune d'Hérouville Saint-Clair pour 63 471 m² issue de la parcelle cadastrée en section BY 6 et sur la commune de Blainville-sur-Orne pour les parcelles cadastrées en section BO numéros 7 et 8. Ce bail sera conclu pour une durée de 49 ans en contrepartie d'un loyer annuel comportant une part fixe annuelle et une part variable en lien avec le chiffre d'affaires annuel de la billetterie.

La répartition serait la suivante :

Pour l'association « Les Vikings, an 911 » la part fixe est établie à 1000 €,
Pour l'association « Viking Interprétation Center » la part fixe est établie à 7 000 €,
Pour les deux associations la part variable sera calculée en fonction des tranches suivantes :

0 à 300.000 €	= 3 %,
300 001 à 600 000 €	= 2 %,
600 001 et plus	= 1 %

L'entrée en jouissance s'établirait à compter du 1er janvier 2022.

En ce qui concerne la part fixe :

Avant l'ouverture du Centre d'Interprétation la part fixe sera équivalente à celle fixée dans le cadre de la convention en date du 21 avril 2010. Celle-ci correspondant à la valeur locative maximum de la catégorie 6 des terres nues région Plaine de Caen. La valeur de référence étant de 111,74 € par hectare et par an en date du 30 septembre 2009. Cette valeur est réévaluée chaque année et atteignait à titre indicatif la valeur de 146,34 € par hectare et par an en 2020.

En ce qui concerne la part variable :

Avant l'ouverture du Centre d'interprétation la part variable sera fixée à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes de la billetterie.

Les frais de notaire seront à la charge de l'emphytéote.

- ❑ DECIDE de résilier la convention de mise à disposition du 21 avril 2010. Cette résiliation prendra effet à la date de l'entrée en jouissance de l'emphytéote, soit le 1er janvier 2022,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer le bail emphytéotique,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction du bail à intervenir, à l'Etude DVML, rue du Docteur Rayer 14000 CAEN.

Convention de mise à disposition de foncier pour la réalisation d'une réserve incendie dans la partie Sud-Ouest de la parcelle cadastrée en section CN numéro 6 à Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer avec la Société Hamelin la convention relative à la mise à disposition de foncier pour la réalisation d'une réserve incendie dans la partie Sud-Ouest de la parcelle cadastrée section CN numéro 6.

Dénomination des allées Marie Marvingt et Jeanne Barret

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de dénommer « allée Marie Marvingt », l'impasse située entre les lots A et C et le lot B et desservant les locaux de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière en parallèle à la rue Marie Curie et de l'allée Jeanne Barret,
- ❑ DECIDE de dénommer « allée Jeanne Barret », l'allée desservant les lots D et E au Nord Ouest du projet en parallèle de la rue Marie Curie et de l'allée Marie Marvingt.

7 impasse des Ormes – Déclassement d'une emprise par la Ville d'environ 170 m² issue de la parcelle cadastrée CY numéro 34

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de déclasser une emprise de 170 m² du domaine public issue de la parcelle cadastrée en section CM numéro 34.

2 Clos du Verger – Vente par la ville d'une emprise d'environ 66 m² à M. GILLET-LEVI Benjamin et Mme HUSSLER Sophie

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente de 66 m² situés en contiguïté du 2 Clos du Verger au profit de M. GILLET-LEVI Benjamin et Mme HUSSLER Sophie au prix de 990 €. Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, rue du Docteur RAYER 14000 CAEN.

16 et 22 place du 1er Décembre 1945 - Cession à la Société 3J Promotion de deux maisons d'habitations situées sur les parcelles cadastrées en section CA 57, 58 et 59 pour une contenance totale de 608 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente à la Société 3J Promotion avec faculté d'une emprise d'environ 608 m² constituée des parcelles cadastrées en section CA numéros 57, 58 et 59, au prix de 200 000 € net vendeur. Les frais d'arpentage seront à la charge de la ville. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, rue du Docteur RAYER 14000 CAEN.

Avenant à la convention avec l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière aux 136 - 138 rue de l'Eglise sur les parcelles cadastrées en section CA n° 157, 191, 192, 193, 194 et 196 pour une contenance totale de 4 788 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de solliciter l'Établissement Public Foncier de Normandie pour rédiger un avenant à la convention en date du 7 janvier 2019 relative à la constitution d'une réserve foncière et à sa revente à la ville d'Hérouville Saint-Clair. Cet avenant visera à intégrer à la convention les parcelles cadastrées en section CA numéros 157, 191, 192, 193, 194 et 196 situées 136-138 rue de l'Eglise à Hérouville Saint-Clair pour une contenance totale de 4 788 m²,
- ❑ S'ENGAGE à racheter les biens acquis par l'EPFN dans le délai maximum de cinq ans,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à cette convention.

Subventions pour l'achat de vélos électriques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Sylvain GODIER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

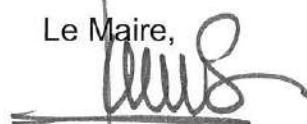
- ❑ AUTORISE M. le Maire à verser ces subventions.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal, selon la liste jointe.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Rodolphe THOMAS
